

EDITO

LE CCAS

DES ACTIONS POUR TOUS



NOUS CONTACTER :

Mairie de Mezel
88 rue Guyot Dessaigne
Mezel

☎ 04.73.83.11.07

Mairie de Dallet
3 rue de la Porte du vent
Dallet

☎ 04.73.83.10.18

MUR-SUR-ALLIER
☎ ccas@mursurallier.fr

De par la crise sanitaire, il est plus que jamais nécessaire de renforcer les liens entre les habitants de notre commune. Aussi, nous avons à cœur d'accompagner toutes les personnes nécessitant une attention particulière. Les missions du CCAS contribuent à développer l'entraide et à répondre aux besoins sociaux des personnes en difficulté.

Notre action s'inscrit dans cette ligne de conduite, nous travaillons avec les partenaires sociaux pour amener la meilleure réponse à chaque individu. Les élus et les bénévoles s'organisent pour anticiper les moments difficiles comme la canicule, les grands froids ou les périodes de confinement.

Au retour des beaux jours, nous espérons pouvoir vous proposer des activités ludiques et redécouvrir les espaces de liberté nécessaires à notre bien-être. En attendant, notre équipe travaille sur des projets locaux en adéquation avec les contraintes sanitaires actuelles.

Des investissements sont en cours pour construire des lieux d'échanges et de convivialité ou offrir aux plus démunis des logements adaptés.

Nous sommes à l'initiative de la mise en place d'un contrat local de santé sur le territoire de Billom Communauté pour des actions de prévention qui toucheront l'ensemble de la population. Nous sommes persuadés que le bien vieillir commence dès le plus jeune âge.

L'action du CCAS, renforcée par l'équipe extra-municipale, s'inscrit dans le cadre d'un effort permanent d'amélioration d'une politique de solidarité que nous souhaitons amplifier pour l'ensemble de nos administrés.

Jean DELAUGERRE, Président du CCAS



**ENTRAIDE
ENTRE HABITANTS**
Faites-vous connaître !

**Nous sommes tous
ensemble
responsables,
responsables de
nous-mêmes et
responsables les uns
des autres ; c'est
cela la grandeur
d'être homme.**

Abbé PIERRE



COMPOSITION DU CCAS DE MUR-SUR-ALLIER

Un Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – est un établissement public chargé d'exercer les compétences détenues par la commune en matière d'action sociale.

CCAS : au cœur de la cohésion sociale de notre village !

L'administration de cette structure est assurée par un conseil d'administration présidé par le maire et composé pour moitié d'élus de la commune et pour autre moitié de personnes nommées pour leurs compétences.

Cet organisme intervient à l'échelon local et sa compétence s'exerce sur le seul territoire de la commune.

Le CCAS est une structure de proximité

qui s'adresse à tous les habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Il mène une action générale de prévention et de développement social. L'aide sociale légale est, de par la loi, sa seule attribution obligatoire mais il dispose d'une grande liberté d'intervention pour mettre en œuvre la politique sociale de la commune.

Pour mener à bien ces missions, le CCAS dispose d'un conseil d'administration et de moyens propres : un budget autonome.

Président : Jean DELAUGERRE, maire

Vice-Présidente : Florence JOUVE, maire déléguée de Dallet

Membres élus :

Jean DELAUGERRE
Matthieu GAVAIX
Florence JOUVE
Jean-Marc LAVIGNE
Françoise LUNEAU
François PIGNOL
Danielle RANCY
Claire RIVEAU
Lydie ROBERT

Membres désignés :

Chantal BOISSONET
Marie BUSSERON
Nathalie CHAMARET
Agnès DUBREUIL
Claudette JULLIEN
Martine MONTORIER
Virginie MORIER
Michèle TARDIEU



Vos élus
À VOTRE ÉCOUTE

Membres de la commission extramunicipale sociale

Dominique ARENA
Céline ARTAUD
Marie-Thérèse CAVILLON
Laurence COSTES
Chantal DE MONTARD
Corinne DUPUIS
Agnès GAVAIX

Maïlys HENRY
Joëlle LAFARGE
Nadine LAVIGNE
Anne-Marie RIOU
Marie-Noëlle TURGON
Martine VAQUIER
Françoise VITAGLIANO

Secrétaires du CCAS :

Carine TOURNAIRE et Marie-Flore ONZON

**PROCHES
DE VOUS**

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS si vous rencontrez des difficultés :

04 73 83 10 18

Assistances sociales du secteur :

04 73 60 71 70

NUMÉROS UTILES

N° vert COVID : 0800 130 000

S.I.A.S.D de Lezoux : 04 73 73 18 86

(Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile) – Service de soins infirmiers à domicile, portage de repas, aide ménagère, ...

29 bis avenue de Verdun – **63190 Lezoux**

C.L.I.C : 04 73 60 48 85

Centre Local d'Information et de Coordination
10 rue Saint-Loup – **63160 Billom**

Téléassistance : sur demande auprès de l'assistante sociale. Prise en charge d'une partie du coût par le CCAS.

A.P.A : Aide Personnalisée d'Autonomie, allocation versée par le Conseil départemental à toute personne de 60 ans ou plus, quel que soit son niveau de revenu, en situation de perte d'autonomie, résidant à son domicile ou en établissement. Contact : assistante sociale au 04 73 60 71 70.

Site utile :

<http://www.auvergne-centrefrance.com/breves/urgences.htm>

Pôle Emploi Cournon : 09 72 72 39 49

12 av. Jules Ferry – **63800 Cournon d'Auvergne**

Mission locale de Cournon : 04 73 84 42 76

Intervention globale pour favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

<http://www.mission-locale-cournon.com>

API : 04 73 77 73 13

Association d'Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion des adultes vers l'emploi, en grande difficulté.

Régie de territoire des 2 rives : 04 73 84 78 30

Action d'insertion, entreprise multiservices (travaux à domicile), maraîchage et vente hebdomadaire de légumes à Billom et Cournon.

6 avenue de la Gare – **63160 Billom**

Epicerie solidaire : 04 73 79 92 21

accès en fonction des revenus

Liaison bus possible les lundis matins. Informations en mairie ou à Billom Communauté,

7 avenue du Cohalion, **63160 Billom**

Accès Internet gratuit :

Au 1^{er} étage de la médiathèque de Mezel

Bâtiment de la mairie

Mardi : 17h - 19h

Mercredi : 15h - 17h

Vendredi : 17h - 19h

En mairie déléguée de Dallet

Lundi : 10h - 12h

Mardi : 10h - 12h / 15h30 - 19h

Mercredi, jeudi et vendredi : 10h - 12h
15h30 - 18h



Concernant les médiathèques, portage de livres possible ! Catalogue consultable en ligne sur :

<https://muralapage.reseaubibli.fr>

Renseignements : 118 712

Appel d'urgence européen : 112

114 par SMS pour les personnes avec des difficultés à entendre ou parler

Pompiers : 18 - Police : 17 - SAMU : 15

Centre antipoison : 04 72 11 69 11

CHU : 04 73 750 750

Urgences pédiatriques : 04 73 750 050

Pharmacie Dallet : 04 73 83 10 47

Médecins :

Dallet : Dr Rioux : 04 73 68 86 04

Dr Boudot : 04 73 78 52 34

Mezel : Dr Julien : 04 73 83 42 33

Infirmiers :

Mmes Allary et Jabot : 06 75 72 38 68

M. Andreu : 06 64 18 41 47

LE CCAS PRÈS DES SENIORS

GRAND FROID CANICULE



PRÉVENTION
Le CCAS veille
sur les personnes âgées

Dans le cadre de la prévention « grand froid hivernal » et « canicule estivale », les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à domicile qui en font la demande sont répertoriées dans les registres des mairies.

Ces registres leur permettent une visite ou un appel des personnes bénévoles et des élus du CCAS.

Ces référents sont un relais auprès des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan canicule.

N'hésitez pas à nous contacter !

GYMNASTIQUE DOUCE



Dans le cadre de la prévention et du maintien de l'autonomie des seniors, le CCAS reconduit son soutien financier à l'activité de gymnastique adaptée en partenariat avec le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire du Puy-de-Dôme.

Cette activité est proposée aux plus de 65 ans les mardis de 10h30 à 11h30 au Foyer, secteur Mezel, sur 32 séances.

La cotisation annuelle des participants s'élève à 56€.

Au cas où vous n'auriez pas eu cette information et si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à contacter votre mairie. Il reste encore des places... Venez quand nous serons déconfinés!

COLIS



**Cette année, pas de repas mais des colis pour les aînés,
pas de spectacles pour les enfants mais des friandises!**

La crise sanitaire que connaît notre pays remet en cause bien des manifestations et activités que notre commune avait l'habitude de proposer à ses habitants.

Parmi celles-ci figurent le spectacle de Noël des enfants et le repas de nos aînés qui permettaient de se retrouver pour un moment convivial afin de fêter l'arrivée de la nouvelle année. Nous sommes hélas contraints d'annuler ces temps forts d'amitié et de partage.

Mais, soucieux de ne pas vous oublier en ces temps de fêtes, nous proposons d'offrir des sachets de friandises aux enfants par le biais des écoles et de livrer courant janvier 2021 aux personnes de plus de 67 ans révolus au 31/12/2020, résidant sur la commune, un « **coffret gourmand** » qui, nous espérons, vous apportera un peu de réconfort.

Afin de mettre en place cette initiative, les seniors concernés ont reçu un courrier avec un coupon réponse. En raison de la crise sanitaire et des diverses mesures de protection, il est demandé à chacun de faire parvenir sa réponse de préférence par voie postale à sa mairie ou de déposer, directement, les bulletins dans les boîtes aux lettres des mairies, (Mezel ou Dallet) ou par mail ccas@mursurallier.fr.

Les personnes qui ne recevraient pas de courrier et qui répondent à cette catégorie d'âge peuvent contacter leur secrétariat de mairie afin de se faire connaître. Un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité sont nécessaires pour cette inscription.

Restez prudents.

LODGES SENIORS



QUARTIER DE LA GONDOLE : **PROJET LODGES**

UNE RESIDENCE SENIORS

La société française comptera bientôt un tiers de personnes âgées de plus de 65 ans ; notre département est particulièrement concerné. Ainsi la question du logement sera au cœur des attentes car il est la première condition de l'autonomie des personnes âgées.



La souscription aux complémentaires santé est en recul en France et le nombre de personnes sans couverture santé en forte augmentation. Ceci s'explique à la fois par les tarifs d'assurance et le désengagement de la Sécurité Sociale sur certaines prestations.

Ainsi, de plus en plus d'assurés ne peuvent accéder aux soins en particulier pour ceux liés aux dents, à l'optique et à l'audition.

Cette mutuelle de village est proposée à l'ensemble des habitants de la commune de Mur-sur-Allier afin de faciliter l'accès aux soins de santé pour tous les habitants.

N'hésitez pas à contacter notre conseillère privilégiée Emilie ROLAND par téléphone au 04 73 31 75 00 ou par mail : emilie.rolland@precocia.fr

L'analyse du parc social à l'échelon départemental montre que 75 % des logements sociaux sont situés dans l'agglomération clermontoise et 25 % se concentreront essentiellement dans les 3 sous-préfectures (Thiers, Issoire et Riom).

C'est dans ce contexte que l'ancienne équipe municipale avait lancé le projet de résidence seniors en partenariat avec l'OPHIS, bailleur social, le conseil départemental, la Mutualité Française, le CLIC, la CARSAT et notre CCAS. Ce projet comprend 20 logements locatifs sociaux en résidence collective et 3 logements individuels présentant des caractéristiques d'évolutivité et d'adaptabilité (normes en vigueur d'accessibilité handicapés et domotique). Deux autres pavillons familiaux viennent apporter une dimension intergénérationnelle à ce projet. Tous ces logements sont équipés d'une installation domotique de qualité. La répartition est la suivante :

6 T2 d'une surface de 49 à 57 m², 7 T2 d'une surface de 56 à 57 m², 1 T3 d'une surface de 68 m², 6 T3 d'une surface de 63 à 71 m².

Il est en outre envisagé la création d'une salle commune pouvant servir à des animations, créatrice de lien social non seulement au sein de la résidence seniors mais également ouverte à des personnes extérieures lors d'animations spécifiques à l'échelle de notre commune.

L'attribution de ces logements se fera en priorité pour nos seniors de Mur-sur-Allier. Ils ont vocation à accueillir des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge, ou en situation de handicap.

Les travaux ont débuté fin Juin pour une livraison des logements au premier trimestre 2022. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce chantier, au fur et à mesure de son avancement.



Journée solidaire

Une collecte alimentaire sera organisée le **28 novembre prochain matin** au profit de la banque alimentaire et des Restos du Cœur à la mairie de Mezel et dans la salle de la Fontaine de Dallet (RDC ancienne mairie). Cette année, plus encore, nous devons être solidaires et penser aux plus démunis.

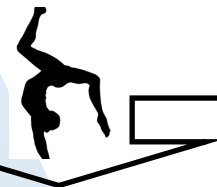
Sorties printanières

Au sein du CCAS a été créée une commission extramunicipale dont certains membres seront chargés de rechercher des idées de sorties pour ce printemps.

Avec l'arrivée des beaux jours, qui nous l'espérons, sonnera la fin du covid, nous envisageons de vous proposer de belles sorties pour enfin se retrouver.



BOUGEONS NOUS



L'observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS) vient de publier des recommandations sur l'activité physique et la sédentarité en période de confinement.

Un message à retenir : maintenir et encourager l'activité physique pendant une période de confinement est essentiel pour préserver notre capital santé, mais aussi pour renforcer notre immunité : une grande importance pour faire face au virus COVID-19.

Lors du 1^{er} confinement, une baisse du niveau d'activité physique et une augmentation des comportements sédentaires (temps passé assis) ont été observées chez les personnes de tous les âges.

« L'inactivité physique est un tueur sournois » alerte le professeur Martine DUCLOS : « c'est la première cause de mortalité évitable dans le monde. Elle tue actuellement plus que le tabagisme ».

Alors, que faire quand on a la seule possibilité de sortir une heure par jour, et que, par exemple, les activités professionnelles habituellement source d'activité physique se sont transformées en longues heures de télétravail ?

L'activité physique se fait d'abord dans la vie quotidienne, et en plus, quand on le peut grâce à des ac-

Conciergerie

Pour les personnes en difficulté, contactez le service de **conciergerie** à la mairie, au 04 73 83 11 07, de 10h à 11h30 (du lundi au samedi), un élu de permanence vous répondra. L'idée est de renforcer la solidarité en apportant une aide, par exemple, pour aller chercher des courses, aider pour aller aux Points d'Apport Volontaire, déposer et récupérer les colis à La Poste, les relations avec les médiathèques...

activités physiques et sportives plus structurées.

Aussi, dès le début du confinement, il vous est conseillé de vous fixer quelques objectifs simples ; voici quelques exemples empruntés à l'ONAPS :

Si vous êtes en télétravail, avant de vous installer à votre bureau de télétravail, faites quelques exercices d'échauffement et d'étirement, instaurez des pauses de 3 minutes toutes les heures, téléphoner en marchant...

A la maison, faites des jeux actifs avec les enfants, utilisez votre mobilier et matériel à disposition pour faire des exercices...

Pendant votre heure de sortie autorisée, privilégiez la marche : sans vous éloigner de plus d'un kilomètre, allez chercher votre pain à pied, découvrez ou redécouvrez les beaux paysages de notre commune par exemple en faisant, sur les hauteurs, le parcours de Dallet à Mezel, ou découvrez la voie verte en bord d'Allier.

Et si vous le pouvez, maintenez votre séance d'activité physique en ligne et en groupe, avec les conseils personnalisés de votre conseiller sportif. C'est une bonne façon de garder des contacts, et de la bonne humeur, en plus de bouger et de faire des exercices adaptés.



AIDES AUX ACTIVITES

A RETENIR

Afin de garantir l'égal accès des jeunes aux activités culturelles et sportives, le CCAS propose d'allouer une aide financière pour les jeunes scolarisés (de l'école maternelle aux études supérieures) domiciliés sur la commune de Mur-sur-Allier pour :

- ➡ des activités culturelles et sportives pratiquées sur le territoire de Mur-sur-Allier,
- ➡ l'école de musique intercommunale.

Le montant de l'aide sera déterminé selon le quotient familial CAF des familles :

QF CAF

Aide CCAS

≤ 560 €	aide de 80 %
] 560 ; 750]	aide de 60 %
] 750 ; 1060]	aide de 40 %
≥ 1060 €	inéligible

Le CCAS participera à l'activité la plus chère si l'enfant fait plusieurs activités.

Si votre quotient familial CAF correspond aux critères, n'hésitez pas à venir retirer, en mairie, un dossier.

Munissez-vous d'un justificatif d'adhésion à l'association comportant le montant, et d'un RIB.

AIDES AU TRANSPORT DES COLLEGIENS



Le CCAS souhaite participer au transport des collégiens pour l'année scolaire **2020/2021** en supplément de la tarification solidaire portée par la T2C.

Une partie du coût de l'abonnement T2C est prise en charge par le CCAS selon les critères ci-dessous :

Si votre quotient familial CAF correspond aux critères, n'hésitez pas à venir retirer un dossier en mairie muni du ticket de règlement du collégien et d'un RIB.

L'adhésion au réseau public de la T2C vise à la fois à permettre à tous l'accès à la ville et à développer l'usage du transport collectif.

Des guides horaires, plans du réseau et guides pratiques sont disponibles en mairies.

QF (CAF et T2C) en euros	Prix SMTC / an	Aide CCAS	Reste à charge famille	Soit un coût mensuel	QF et tarifs départementaux	Différence A-B	Aide CCAS 10/12 ^{ème} pour tarifs solidaires sans abonnement année
0 - 455	19.68 €	0.00 €	19.68 €	1.64 €	0 à 300 / 105€	-85.32 €	
456 - 570	49.20 €	20.00 €	29.20 €	2.43 €	301 à 550 / 126€	-96.80 €	16.67 €
571 - 770	98.40€	65.00 €	33.40 €	2.78 €	581 à 800 / 136€	-102.60 €	54.17 €
771 - 1060	246.00 €	45.00 €	201.00 €	16.75 €	801 à 900 / 152€	49.00 €	
1061 - 1430	246.00 €	30.00 €	216.00 €	18.00 €	901 à 1000 / 163€	53.00 €	
1431 - 1680	246.00 €	0.00 €	246.00 €	20.50 €	1001 à 1250 / 191€	55.00 €	
1681 - 2160	246.00 €	0.00 €	246.00 €	20.50 €	1251 à 1700 / 213€	33.00 €	
2161 et +	246.00 €	0.00 €	246.00 €	20.50 €	1700€ et + / 234 €	12.00 €	



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT PROVISOIRE

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- ☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- ☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- ☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- ☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- ☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- ☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- ☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- ☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- ☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le :

à :

Signature :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)



Tous ensemble, participons à égayer notre village en cette fin d'année pour rendre nos ballades plus festives et joyeuses!

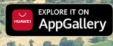
Décorons et illuminons, peut-être plus que d'habitude nos devantures de maison pour donner à cette fin d'année un peu plus de gaieté...





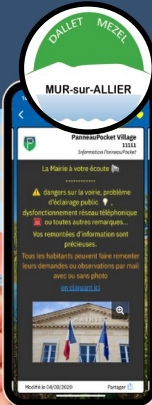
PANNEAUPOCKET

1ère application mobile en France d'informations et d'alertes en temps réel des citoyens avec + de 3500 communes

Disponible sur   

AMRF Association des Maires Bureaux de France

www.panneaupocket.com



Connectez-vous pour avoir de l'information sur votre commune.
Application gratuite

Directeur de Publication : Jean DELAUGERRE
Mise en impression : CCAS de Mur-sur-Allier
Tirage: 1570 exemplaires
Dépôt légal : en cours